

du moins, je lui donne un autre sens. Le député de Lapointe (M. Grégoire) en a parlé le 28 juin; il a dit qu'on ne peut pas avoir cinq, six ou sept cultures. On peut avoir des différentes connaissances qui contribuent à une culture, et plus nous avons de ces connaissances, plus nous sommes cultivés. C'est une question de degré. Celui qui a une connaissance de l'anglais au complet, avec tous ses atouts, Dieu sait qu'il a un certain degré de culture. L'autre qui a la même chose, plus des connaissances de la tradition française, a une double connaissance. Il est alors plus cultivé. Mais il n'est pas question de trois, quatre ou cinq cultures. On a des connaissances; un point, c'est tout. Et l'ensemble de ces connaissances nous donne une culture. Au Canada, il est une chose, par exemple, qu'on semble toujours vouloir interpréter: c'est l'esprit qui a prédominé ici, aujourd'hui.

Monsieur le président, je ne suis pas, non plus, en faveur d'inclure des chiffres dans la loi, parce que ce serait absolument faux et contre l'esprit de l'article 133 de la constitution.

L'article 133 ne mentionne pas de chiffres ni de pourcentage. Du moment que vous mentionnez un chiffre ou un pourcentage, vous en avez quelques-uns en minorité, ou vous prenez des mesures mathématiques pour garder ce à quoi vous avez droit, et ce n'est pas tout à fait correct.

C'est un état d'esprit qu'il faut développer chez nous, le fait que nous ne sommes pas nécessairement de descendance française, ou de descendance anglo-saxonne, mais que nous sommes d'abord des Canadiens tout court. C'est ça le principal point.

[Traduction]

Monsieur le président, rien ne précise dans cet amendement que la personne doit être canadienne d'origine française. Rien n'indique qu'elle doit être canadienne d'origine anglaise. On y précise seulement qu'elle doit parler les deux langues. Qu'elle soit canadienne-française ou canadienne-anglaise, peu importe; ce qui compte dans l'amendement, c'est qu'elle parle les deux langues du pays.

L'amendement me semble conforme à l'intention de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la constitution canadienne, précisant de façon catégorique l'existence des deux langues officielles du Canada. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement. Je ne l'appuie pas parce qu'il joue au détriment de l'une ou l'autre race. Il ne comporte aucune restriction selon moi; il rétablit simplement dans la loi ce que nous savons déjà et ce dont nous parlons actuellement.

Nous devrions administrer le pays comme il se doit au lieu de chercher à nous assurer les suffrages populaires en disant: «Notre pays est un pays bilingue. Nous ferons ceci pour les Canadiens de langue française et cela pour les Canadiens de langue anglaise.» C'est une erreur que d'agir ainsi. Nous parlons de nos jours de l'unité nationale. Deux sortes de gouvernement se succèdent à la Chambre depuis nombre d'années, celui des conservateurs et celui des libéraux. Aucun autre parti n'est responsable de la situation actuelle, où l'on voit des extrémistes des deux groupes ethniques du pays s'en prendre les uns aux autres. La situation actuelle vient de ce que les membres de tous les partis à la Chambre n'ont pas regardé la réalité en face. Si elle existe, c'est que nous n'avons pas tenu compte de la réalité.

Nous avons eu au pays presque cent ans de ce genre d'administration, et l'expérience aurait dû nous enseigner quelque chose. Si l'administration des cent années passées nous a conduits au fiasco complet actuel, il est temps, me semble-t-il, de mettre en pratique ce que nous prêchons et de changer certaines des méthodes employées pour nous assurer que la situation ne s'aggravera pas.

• (5.30 p.m.)

Monsieur le président, on peut parler de bonne volonté: tout le monde en a. Les paroles passent et le premier ministre passera, lui aussi. Les discours s'envolent, ainsi que les bonnes intentions. On dit que l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'est un fait, mais, en enfer, il est trop tard pour avoir de bonnes intentions. J'aime entendre l'expression: «nous sommes en faveur de telle chose», mais elle a beaucoup plus de poids une fois écrite. Les paroles s'évaporent, les écrits demeurent. Tout ce que je demande aux membres de la Chambre qui parlent ici de biculturalisme, de bilinguisme et d'autres choses, c'est de voter sur cette question et de pratiquer exactement ce qu'ils prêchent.

[Français]

**M. Mongrain:** Monsieur le président, jusqu'à un certain point, c'est moi qui suis responsable d'avoir accroché le grelot dans ce débat, puisque j'ai proposé le premier amendement.

J'ai écouté aussi avec beaucoup d'attention tout ce qui a été dit, comme quelqu'un qui cherche la lumière, qui ne prétend pas avoir raison au départ.

J'ai en particulier été frappé par les déclarations que vient de faire l'honorable député de York-Sud (M. Lewis), et je me dis ceci, monsieur le président: si le débat que nous poursuivons depuis quelques jours n'avait comme résultat que de donner l'occasion à un